

HOTEL
VILLE

1335

YERRES

Cédex

Services
Techniques

Tél : 69.49.77.00

Fax : 69.48.74.71

réf. : AD/RH/ET

Série A - 95/40

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
DES VEHICULES
RUE DE LA GRANGE

YERRES, LE 25 AVRIL 1995

LE MAIRE de la Ville d'YERRES,
VU le Code des Communes, articles L 131.1, L 131.2, L 131.3 et L 131.4,
VU le Code de la route, article 37.1, relatif au stationnement,
VU le Code Pénal et notamment son article R26.15 relatif à la circulation,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de BRUNOY.

CONSIDERANT les travaux de pose de câble PRC pour la rénovation de
éclairage public rue de la Grange effectués par la Société SPIE-TRINDEL 22 rue Gustave
Z.I. de la Marinière B.P. 1110 - 91911 EVRY CEDEX 9,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, le 02 mai
1995 de 8H à 18H.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite rue de la Grange sur toute la longueur de
voie, sauf aux riverains et aux véhicules de sécurité, et ce, le 02 mai 1995 de 8H à 18H.

Article 2 : Une déviation sera instaurée par la rue Danielle Casanova pour les véhicules venant
du centre ville et se dirigeant vers le C.D. 94.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux
réglementaires prévus au Code de la route, posés par les soins de l'entreprise, sous le contrôle
des Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux
dispositions en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à
Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et publié
conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes, et prendra effet
le 02 mai 1995.

ANT A YERRES, LE 25 AVRIL 1995

Signature, certifié

Exécutoire de ce

28.4.1995

LE MAIRE-ADJOINT

ALAIN DURAND

142

60, rue Charles de Gaulle - 91335 YERRES Cédex - Téléphone (1) 69 48 72 05 - Télécopie (1) 69 48 63 98
Bureaux ouverts tous les jours de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30 - Samedi ouverture de 8H30 à 12H

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE A MONSIEUR LE MAIRE